



Séance ordinaire
du 11 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 11 août 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2025-08-129**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2025-08-130**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**
 - 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de juillet 2025
 - 5.2. Modification du poste de Linda Robert, adjointe exécutive à la direction générale pour le poste d'adjointe exécutive et greffière adjointe



Séance ordinaire
du 11 août 2025

- 5.3. Autoriser Transport adapté et collectif Laurentides (TACL) à déposer une demande d'aide financière (PSTA) – Programme de soutien au transport adapté
- 6. Période de questions**
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Bilan pour le service des premiers répondants et du service des incendies
 - 7.2 Nomination de Monsieur Alexandre Marleau à titre d'officier
- 8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**
 - 8.1 Adoption du règlement numéro 59-1 du CER (Complexe environnemental de la Rouge) décrétant la mise à niveau du système de ventilation au site de compostage et l'affectation de la somme de 400 000\$ des soldes disponibles du règlement d'emprunt numéro 49 en vue de financer une dépense de 456 000 \$
 - 8.2 Dépôt d'une demande au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement – sécurisation
 - 8.3 Achat de gravier pour l'entretien des chemins
 - 8.4 Achat de sel traité pour l'entretien des chemins d'hiver
- 9. Urbanisme, environnement et patrimoine**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure pour le Marché Bonichoix, lot 6 176 191
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 10.1 Autorisation de signature pour le programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
- 11. Correspondance**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**

3

RÉSOLUTION 2025-08-131
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 JUILLET 2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 août 2025

4 INFORMATION AUX CITOYENS

4.1 Maire

**5.1 RÉSOLUTION 2025-08-
APPROBATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE
JUILLET 2025**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de juillet 2025, au montant de 309 539,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**5.2 RÉSOLUTION 2025-08-133
MODIFICATION DU POSTE DE LINDA ROBERT, ADJOINTE
EXÉCUTIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE POSTE
D'ADJOINTE EXÉCUTIVE ET GREFFIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT que Madame Linda Robert a été embauchée le 2 octobre 2023 à titre d'adjointe exécutive à la direction générale;

CONSIDÉRANT que depuis son embauche Madame Robert effectue les tâches de la greffière adjointe de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter le changement de titre des fonctions de madame Linda Robert et de la nommer adjointe exécutive et greffière adjointe pour la Municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**5.3 RÉSOLUTION 2025-08-134
AUTORISER TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF LAURENTIDES
(TACL) À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PSTA) –
PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif Laurentides (TACL) pour assurer les services de transport adapté sur son territoire :

CONSIDÉRANT que ladite entente se renouvelle automatiquement au 31 décembre de chaque année pour une période additionnelle d'un an, à moins que l'une des parties avise l'autre par écrit de son intention de ne pas renouveler, au moins 90 jours avant son expiration;

CONSIDÉRANT le Programme de subvention au transport adapté (PSTA) des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension contribue en 2025 au service de transport adapté pour un montant maximal de 10 774,07 \$.



Séance ordinaire
du 11 août 2025

CONSIDÉRANT que Transport adapté et collectif Laurentides (TACL) a déposé des prévisions budgétaires triennales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu que la municipalité de L'Ascension autorise Transport adapté et collectif Laurentides (TACL) à déposer au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente.

Que la Municipalité de L'Ascension autorise l'adoption des prévisions budgétaires triennales déposé par TACL

D'autoriser le paiement de la quote-part annuelle à Transport adapté et collectif Laurentides au montant maximal de 10 774,07 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.1 BILAN DES SORTIES POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS ET LE SERVICE DES INCENDIES

Point d'information : Il y a eu **3** interventions pour le service des premiers répondants pour la période du 5 au 23 juillet 2025 et **9** interventions pour le service des incendies du 23 juin au 25 juillet 2025.

7.2 RÉSOLUTION 2025-08-135 NOMINATION DE MONSIEUR ALEXANDRE MARLEAU À TITRE D'OFFICIER

CONSIDÉRANT le faible taux de présence du lieutenant Leduc aux pratiques du service incendie dû à son travail;

CONSIDÉRANT que pour une raison de sécurité, les pompiers doivent minimalement participer à un nombre d'heures minimum de pratiques par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu de nommer Monsieur Alexandre Marleau à titre d'officier en remplacement de Monsieur Marc-André Leduc, lequel est rétrogradé à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon entente avec celui-ci. Monsieur Alexandre Marleau a complété avec succès la formation d'officier de l'école nationale des pompiers du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.1 RÉSOLUTION 2025-08-136 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 59-1 DU CER (COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE) DÉCRÉTANT LA MISE À



Séance ordinaire
du 11 août 2025

**NIVEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION AU SITE DE
COMPOSTAGE ET L’AFFECTATION DE LA SOMME DE 400 000 \$
DES SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT
NUMÉRO 49 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 456 000 \$**

CONSIDÉRANT que le Complexe Environnemental de la Rouge a adopté à la séance ordinaire du 16 juillet 2025 par la résolution numéro R.4337 25.07.16 le règlement numéro 59-1 décrétant la mise à niveau du système de ventilation au site de compostage et l’affectation de la somme de 400 000\$ des soldes disponibles du règlement d’emprunt numéro 49 en vue de financer une dépense de 456 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu d’adopter le règlement 59-1 du Complexe environnemental de la Rouge (CER), tel que décrit ci-haut, et ce, conformément à l’article 598 et 607 *du Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2025-08-137
DÉPÔT D’UNE DEMANDE AU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE
LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION POUR
LE REMPLACEMENT D’UN PONCEAU SUR LE CHEMIN TOUR DU
LAC GROS BROCHET**

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement d’un ponceau sont à exécuter sur le chemin Tour du Lac Gros Brochet;

CONSIDÉRANT que le Programme d’aide à la voirie (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s’engagent à la respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L’Ascension choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’estimation détaillée du coût des travaux;
CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe de la Municipalité, Madame



Séance ordinaire
du 11 août 2025

Kim Hut, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et que la Municipalité de L'Ascension confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et que Madame Kim Hut est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2025-08-138
ACHAT DE GRAVIER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS**

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour la fourniture d'abrasif de type MG 10-14 (0-3/8'') pour l'entretien des chemins d'hiver 2025-2026, pour un minimum de 4000 tonnes métriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'acheter de Les Agrégats de Labelle Inc., 4000 tonnes d'abrasif de type MG 10-14 (0-3/8'') pour l'entretien des chemins d'hiver 2025-2026, au coût de 15 795,39 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.4

**RÉSOLUTION 2025-08-139
ACHAT DE SEL TRAITÉ POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour l'achat de sel traité pour l'entretien des chemins d'hiver 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu d'acheter de Multi Routes Inc., 75 tonnes métriques de sel Performance pour l'entretien des chemins d'hiver 2025-2026, au coût de 150 \$ la tonne métrique transport inclus et taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.1

**RÉSOLUTION 2025-08-140
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MARCHÉ BONICHOIX, LOT 6 176 191**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure concernant l'ajout d'un bâtiment accessoire à moins de 2 mètres du bâtiment principal et installé en cour avant dans la zone urbaine a été demandée;



Séance ordinaire
du 11 août 2025

CONSIDÉRANT que la réglementation 2000-348 relative au zonage n'autorise pas les bâtiments accessoires en cour avant dans la zone urbaine et de plus, exige une distance de 2 mètres entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que ledit bâtiment servira à toute la population et facilitera l'accès pour les clients ainsi que pour les employés du magasin, car c'est l'endroit où les contenants consignés seront déposés;

CONSIDÉRANT que le fait de placer le bâtiment accessoire à 2 mètres du magasin et que la façade soit face à la rue des Pins le rendrait dérogatoire au niveau de la marge de recul par rapport à la rue et ne nuirait pas au voisinage malgré qu'il soit face à la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'accepter ladite dérogation mineure sur le lot 6 176 191 concernant l'ajout d'un bâtiment accessoire à moins de 2 mètres du bâtiment principal et face à la rue des Pins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.1

RÉSOLUTION 2025-08-141

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention a été demandée pour le programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air (PSSPA);

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée, mais reportée pour cause de manque de main d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire aller de l'avant cette année pour mettre à niveau et améliorer les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu à l'unanimité que soit désignée madame Julie St-Denis, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11

CORRESPONDANCE

12

PÉRIODE DE QUESTIONS



Séance ordinaire
du 11 août 2025

13

**RÉSOLUTION 2025-08-142
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire